

Collectif « Touche Pas à Ma Forêt - Pour Le Climat » - TPMF-PLC  
**DOSSIER DE PRESSE**  
 Présenté le 26 janvier 2024 lors de l'Assemblée Générale du collectif



**Les contributions de nombreuses associations aux cahiers d'acteurs de la concertation publique d'Elyse épinglent le projet E-CHO comme un désastre écologique annoncé**

Collectif Touche Pas à Ma Forêt - Pour le Climat

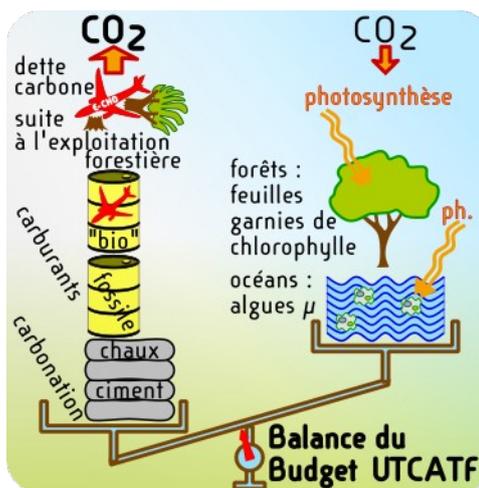
26/01/2024

**1 – Le projet E-CHO d'Elyse Energy**

Elyse Energy, une jeune start-up française, créée par un consortium financier, prévoit de construire un complexe industriel à Lacq (64) qui produirait du bio-kérosène pour l'aviation (BioTJet) et du méthanol pour les transports maritimes (eMLacq). Pour obtenir la biomasse nécessaire, ces usines auront besoin de 300 000 tonnes de biomasse, pendant au moins les quatre premières années de fonctionnement, et puiseront annuellement plus de 7 millions de m<sup>3</sup> d'eau dans le Gave de Pau par an pour produire de l'hydrogène par électrolyse (HyLacq).

La concertation publique d'Elyse, qui vient de se terminer, cristallise les inquiétudes des citoyens et des associations face à ce projet. Un grand nombre de contributions au cahier d'acteurs en pointent les conséquences prévisibles : destruction du puits carbone, augmentation du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, désolation des milieux aquatiques, destruction de la biodiversité, pollution de l'eau, de l'air et des sols.

**2 – Fact check sur le projet E-CHO**



Le projet E-CHO est un projet français de production de bio-kérosène pour l'aviation et de méthanol pour les transports maritimes. Il est présenté comme une solution innovante pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de l'aviation. Cependant, le rendement de la conversion d'électricité et de biomasse en énergie utile ne dépassera pas 37 %.

En utilisant des carburants classiques, les avions ont un impact deux fois plus important que le CO<sub>2</sub>. Si l'on ajoute à cela les 15 000 camions par an qui seront nécessaires pour transporter le bois, selon les calculs de la SEPANSO 64, la prétendue « décarbonation » de l'aviation qui serait obtenue grâce au projet paraît illusoire.

300 000 tonnes de résidus forestiers secs est d'environ 1 500 000 tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2050. Le coût carbone pour obtenir 300 000 tonnes de résidus forestiers secs est d'environ 1 500 000 tonnes de CO<sub>2</sub> d'ici 2050.

Ce coût carbone (émission de CO<sub>2</sub> associée à une coupe) est un phénomène physique connu, mais Elyse Energy s'en tient à la comptabilité carbone officielle selon laquelle le coût carbone d'une récolte est supposé être compensé par une absorption équivalente de CO<sub>2</sub> antérieure ou postérieure. La biomasse forestière est ainsi considérée par Elyse Energy comme une ressource, non seulement « renouvelable » à long terme, mais comme étant renouvelée dès son utilisation, ce qui est faux. La plupart des contributions au cahier d'acteurs de la concertation s'inquiètent avec raison du coût carbone du projet, perçu comme une menace pour le climat.

### **3 – Un projet lourdement subventionné mais pas viable**

Auditionné par le Sénat en avril 2023, le PDG de TotalEnergies, Patrick Pouyanné disait des biocarburants de deuxième génération : « on ne sait pas fabriquer du 2G à base de déchets forestiers ou végétaux, aujourd'hui à l'échelle industrielle (...) On a mis beaucoup d'argent, avec Shell et les autres. Mais on arrive sur des filières de biotechnologie. Cela marche en labo, en pilote, mais cela ne marche pas à l'échelle industrielle ».

Il est donc probable que les biocarburants de deuxième génération ne seront pas à même de se substituer de manière significative aux carburants fossiles dans les années à venir. Fin 2018, l'ONG britannique Biofuelwatch recensait les 11 projets de production de biocarburants alors en projet ou opérationnels dans le monde depuis 2010. Aucun ne générerait des profits et la plupart avait dû mettre la clé sous la porte. Les échecs les plus cuisants comprenaient la seule usine à l'échelle commerciale de production d'éthanol à base de cellulose en Europe, construite par le groupe Mossi Ghisolfi en Italie, dont les problèmes techniques et la pollution engendrée aboutirent à la fermeture.

Depuis, le seul projet de ce type, une usine de fabrication de biocarburants à base de biomasse forestière aux États-Unis, a également échoué. Red Rock Biofuels avait englouti \$74,1 millions de subventions publiques et n'a jamais pu rembourser un prêt d'implantation de l'état de \$300 millions. L'usine a dû être vendue l'année dernière à une compagnie qui veut y produire des biocarburants par un procédé classique de raffinage de diesel.

« Donc à l'heure actuelle, dans le monde, le taux d'échec d'une production de carburant à base de biomasse forestière, que ce soit pour l'automobile ou pour l'aviation, est de 100 % », conclut l'auteur du rapport, Almuth Ernsting.

Le projet E-CHO, qui a déjà bénéficié de €7,9 millions de subventions ADEME et de €200 000 de subventions de la Nouvelle Aquitaine, a peu de chances de réussir là où tous les projets similaires ont échoué depuis un siècle. De plus, selon Henri Pépin du groupe d'études de la SEPANSO 64, « il n'y a pas besoin de bois pour produire le kérosène et le méthanol d'Elyse Energy. Il y a sur place, à portée de main, une abondante source de CO<sub>2</sub> : les rejets industriels de CO<sub>2</sub> des industries gravitant autour de Lacq et du Béarn. Avec ce CO<sub>2</sub> il n'y a pas de coût carbone à la source, puisqu'il est disponible tel quel ».

Mais un tel procédé moins polluant serait aussi moins intéressant pour l'industrie, car il ne permet pas de bénéficier des subventions actuelles pour « décarboner » l'aviation. Selon le réseau associatif international Rester sur Terre, les subventions publiques pour les biocarburants d'aviation permettraient surtout de maintenir les prix des billets d'avion artificiellement bas avec pour conséquence un trafic aérien plus important et des émissions plus élevées que si c'était le secteur aérien qui en payait le coût. Les populations sont doublement pénalisées, car, en tant que contribuables, ils payent pour permettre à l'aviation de pratiquer du dumping, qui évince des modes de transport moins émetteurs de CO<sub>2</sub>, puis ils subissent les conséquences dramatiques de la déforestation.

« Si la production de biocarburants à base de biomasse forestière devenait viable, les forêts à travers le monde seraient menacées d'être transformées en carburant pour les voitures ou pour les avions », explique la co-auteure du rapport Biofuelwatch, Rachel Smolker. « En l'état actuel des choses, des milliards de dollars ont été investis en pure perte dans des technologies qui ne fonctionnent pas ».

### **4 – Un dangereux ballon d'essai, qui permettrait à l'industrie aéronautique européenne de s'emparer de la ressource forestière**

Pour au moins les quatre premières années de fonctionnement de son complexe d'usines, Elyse Energy évoque l'usage de biomasse forestière « au sens de la directive RED II, comprenant les bois issus de forêts gérées durablement ». Or, la forêt du Sud-Ouest de la France n'est pas en mesure de fournir la ressource nécessaire. L'accroissement moyen des forêts tempérées se situe autour de 2 %, mais les coupes forestières prévues nécessiteraient une production moyenne de 60 t/ha/an, soit un prélèvement d'au moins 4 % de masse ligneuse. On ne peut prétendre, comme le fait Elyse Energy, exploiter une ressource « durable », tout en multipliant par deux la récolte par rapport au potentiel naturel.

Ce concept d'exploitation « durable », défini par l'Union Européenne lors d'une conférence tenue à Helsinki en 1993, implique une gestion des forêts « d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération ». Concrètement, cela signifie qu'on ne prélève que le « croît » ou la croissance supplémentaire de la forêt pour éviter qu'elle diminue en volume d'une année sur l'autre.

En retenant que la forêt française produit un accroissement moyen, en volume, de 4 m<sup>3</sup>/an/ha, soit en moyenne, en masse, 3,2 t/ha, Elyse Energy peut se permettre d'affirmer que son complexe industriel ne consommerait que ce « croît » et que le capital forestier serait donc conservé. L'aire d'approvisionnement s'étendrait des forêts des Pyrénées jusqu'au pourtour de la Méditerranée, mais Elyse n'a pas fourni de précisions sur les forêts qui seraient exploitées. Toutefois, selon le Syndicat ONF (SNUPFEN) ce chiffre de 3,2 t/ha d'accroissement de la forêt est largement surévalué. En montagne, par exemple, elle se situe plutôt aux environs de 2 m<sup>3</sup>/ha/an. Sachant que le projet E-CHO emploiera de la biomasse forestière durant les quatre premières années (et probablement également par la suite), la surface exploitée annuellement serait dans ce cas de 150 000 ha. « Qu'advierait-il des différentes petites industries du bois existantes sur le 64 avec ce gigantesque besoin de bois ! », s'indigne Jean-Claude Dutter, Président de l'ACCOB.

Ce scénario risque de se répéter ailleurs en France si le projet est mis en œuvre, conduisant à une destruction massive du puits de carbone. Alors que seuls les forêts et les océans sont capables d'absorber le CO<sub>2</sub> émis par les activités humaines, et donc de limiter le réchauffement climatique, la réglementation européenne, par la directive ReFuelEU, prévoit que 35 % du kérosène européen doivent être fabriqués à partir de biomasse en 2050. Bien qu'il existe d'autres sources de biomasse, l'utilisation de la biomasse forestière pour atteindre cet objectif conduirait à une destruction massive des forêts européennes.

Pour se rendre compte du dangereux précédent que constitue le projet E-CHO, il suffit d'extrapoler les données fournies par Elyse Energy. En 2019, il a été brûlé 47 millions de tonnes de kérosène en Europe. S'il avait fallu en produire 35 % à partir de biomasse, ce sont 17 millions de tonnes de biokérosène qu'il aurait fallu produire, soit 226 usines de la taille de celle d'E-CHO. « S'il faut 10 000 ha de forêts par an pour alimenter cette usine, il en faudrait 2,26 million ha pour l'ensemble de l'Europe, soit en gros la taille de 4 départements français, » explique Éric Lombard de Rester sur Terre. « En tenant compte de la croissance prévue par l'industrie aéronautique d'ici 2050, c'est au moins 7 départements français de forêt qui seraient détruits annuellement pour obtenir la biomasse nécessaire en 2050. »

De plus, l'industrie aéronautique n'est pas seule à avoir besoin de cette ressource. Le bois d'œuvre et le bois énergie pour les particuliers, en pleine croissance, entreraient en concurrence avec cette exploitation. En France et ailleurs en Europe, se préparent d'importants conflits d'usage si l'aviation s'approprie la ressource pour continuer sa croissance. « Avec la nécessaire transition énergétique, la biomasse est convoitée par de nombreux acteurs économiques, aussi bien le bois que les déchets agricoles et forestiers », pointe la contribution aux cahiers d'acteurs de Rester sur Terre. « Il va falloir également limiter les prélèvements pour garantir qu'il y aura assez de biomasse pour absorber tout le CO<sub>2</sub> atmosphérique qu'il faudra pour atteindre la neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire compenser les émissions qui n'auront pu être éliminées ».

Pourtant, l'augmentation du trafic aérien souhaité par l'industrie aéronautique française ne correspond pas à une demande réelle. Selon les chiffres de Rester sur Terre, en 2015 41 % de la population française disait ne jamais prendre l'avion et seulement 27 % déclarait le prendre au moins une fois par an (Statista). Selon un autre sondage, réalisé pour BFMTV, 59 % se disent prêts à encore moins prendre l'avion, afin que la France fasse des économies d'énergie et 20 % assurent qu'ils le font déjà.

## **5 – Un conflit d'usage prévisible pour l'eau**

L'augmentation du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et la destruction des forêts ne sont pas les seuls effets néfastes prévisibles du projet. Pour alimenter le procédé d'électrolyse nécessaire à la production de 72 000 tonnes d'hydrogène, le projet E-CHO prévoit un prélèvement de 7,7 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an, qui seraient prélevés dans le Gave de Pau. Les prélèvements pour l'ensemble du site de Lacq étaient de 11 millions de m<sup>3</sup> en 2022 et l'Agence Adour Garonne a autorisé un prélèvement total (Gave et eau potable) de seulement 14,8 millions en mai 2023. On voit mal comment Elyse Energy pourrait limiter la consommation d'eau aux 3,8 millions de m<sup>3</sup> restants. Ce d'autant plus que l'électrolyseur de 500 MW prévu serait le premier de cette envergure au monde et que les électrolyseurs de 100 MW ou 200 MW, actuellement en

phase d'essai ailleurs, consomment d'ores et déjà davantage que la consommation annuelle annoncée par Elyse Energy pour son futur complexe industriel.

Or, si l'agence de l'eau limite les prélèvements dans le Gave de Pau, il y a évidemment une bonne raison à cela. L'agence gouvernementale dénonce, elle aussi, un projet qu'elle considère comme trop gourmand dans sa consommation d'une ressource qui se raréfie sous l'effet du réchauffement climatique. Fait sans précédent, l'agence gouvernementale elle-même pointe les défaillances du projet dans une contribution au cahier d'acteurs, où elle rappelle que la consommation annuelle annoncée représente celle de 80 000 habitants, soit celle d'une ville de la taille de Pau. De plus, il n'y a pas dans le dossier du projet E-CHO de mise en comptabilité du plan de sobriété nationale, qui prévoit une baisse globale des prélèvements en France de 10 % d'ici 2030.

Le dossier ne tient pas non plus compte du changement du débit de la rivière depuis 2000. En effet, dans les Pyrénées, une aggravation de la sévérité des étiages et une tendance à la baisse de la moyenne annuelle de débit des gaves ont été enregistrées sur 40 ans. Aux dérèglements du cycle de l'eau en lien avec les activités humaines s'ajoutent la disparition très rapide de tous les glaciers pyrénéens et l'observation alarmante du tarissement de nombreuses sources d'altitude.

Enfin, aucune économie circulaire de l'eau sur le site, qui permettrait de réduire les prélèvements, n'a été envisagée. La directrice de la délégation Adour et côtiers, Véronique Marbut est catégorique : « Les 7 millions de m<sup>3</sup> du projet en devenir vont nécessiter des efforts de réduction majorés par rapport à la situation initiale (à priori 2016-2020) même si les prélèvements industriels ont certes largement diminué depuis 2003 ».

Se profile donc un deuxième conflit d'usage, et non des moindres, que ce projet engendrerait autour de l'eau, conflit majeur puisqu'il faut également de l'eau potable pour la population et de l'eau d'irrigation pour les agriculteurs qui doivent subvenir aux besoins alimentaires de cette population. « À chaque fois qu'on réfléchit à la mise en place d'un projet, il est important aujourd'hui de se poser toutes ces questions pour que chaque goutte d'eau que l'on prélève soit utilisée au maximum et au mieux », conclut Madame Mabrut.

## **6 - La biodiversité dont nous dépendons menacée**

L'impact du projet sur la biodiversité n'a été pour le moment étudié que pour le seul site de Lacq, sans tenir compte des conséquences de l'approvisionnement en eau et en bois sur la biodiversité des milieux aquatiques et de la forêt.

Il est évident qu'un prélèvement annuel de 7 millions de m<sup>3</sup> dans le Gave de Pau représente un risque de désolation des milieux aquatiques, déjà lourdement impactés par le réchauffement. Si l'on ajoute à cela le fait que les eaux de refroidissement rejetées pourraient atteindre des températures allant jusqu'à 30°C et transporter des polluants, il paraît clair que le projet aura des conséquences désastreuses pour la biodiversité aquatique.

La ressource en eau dépend aussi de la capacité des sols à retenir cette eau et à freiner les écoulements massifs constatés quand ces sols perdent leur humus. Le tassement des sols provoqué par la récolte industrielle forestière et l'absence de couverture végétale des terrains en pente après récolte provoquent un effet « chasse d'eau » : lors de pluies abondantes, le terreau fertile de surface est emporté dans les rivières dont le lit est de moins en moins profond. Les inondations deviennent plus fréquentes avec des conséquences désastreuses pour l'environnement et l'homme.

Cette malforestation a également des effets néfastes sur la biodiversité des forêts. La plus grande coopérative de sylviculture industrielle française, Alliance Forêt Bois, a contribué aux études de préfaisabilité pour lesquelles Elyse Energy a obtenu une part de financement. Or, cette coopérative pratique des coupes rases consistant à défricher entièrement les terrains forestiers, déracinant tous les végétaux, ramassés par de lourds engins qui tassent le sol. Le terrain, vidé de sa faune et de sa flore, est ensuite retourné pour planter des alignements de jeunes résineux ou peupliers, plus rentables que la forêt de feuillus abattue. Ces plantations attirent moins de faune (oiseaux et pollinisateurs), d'autant qu'elles sont plus vulnérables aux maladies et donc parfois traitées avec des produits phytosanitaires.

L'écosystème qui disparaît est remplacé par une exploitation industrielle, majoritairement de résineux, captant moins de CO<sub>2</sub> et beaucoup plus vulnérables aux incendies, qui libèrent du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Il en est de même pour l'exploitation abusive des haies en milieu agricole, qui entraîne la disparition de la trame verte dont dépendent les pollinisateurs et les oiseaux insectivores pour leurs déplacements, ce qui affecte négativement la fertilité et les rendements agricoles.

## 7 – Conclusion

La destruction de la nature doit donc préoccuper au-delà des milieux militants, car l'homme et les autres animaux de la chaîne alimentaire, dont il dépend, en font les frais. Comme le souligne Louis Gandon, biologiste de formation et auteur du cahier d'acteurs de TPMF sur la forêt : « N'oublions pas que nous sommes un des maillons de cette nature, et que nous avons, comme les autres animaux et végétaux, besoin des ressources de la nature pour vivre, manger, boire, respirer ».



on ne peut pas se permettre de perdre les ressources de la nature, car elles sont indispensables à notre survie. Les ressources de la nature sont indispensables à notre survie, car elles sont indispensables à notre survie.

Les ressources de la nature sont indispensables à notre survie, car elles sont indispensables à notre survie. Les ressources de la nature sont indispensables à notre survie, car elles sont indispensables à notre survie.

Les ressources de la nature sont indispensables à notre survie, car elles sont indispensables à notre survie. Les ressources de la nature sont indispensables à notre survie, car elles sont indispensables à notre survie.

Le projet E-CHO, qui vise à produire de l'énergie à partir de la biomasse, est un projet qui vise à produire de l'énergie à partir de la biomasse. Le projet E-CHO, qui vise à produire de l'énergie à partir de la biomasse, est un projet qui vise à produire de l'énergie à partir de la biomasse.

seulement le bio-kérosène de 2<sup>ème</sup> génération constitue une mauvaise solution contre le réchauffement climatique, mais ses chances de succès sont faibles ».

**Site du collectif :** <https://www.toucheapasamaforet.eu/>

**Courriel du collectif :** [stop.biocarburants.lacq@gmail.com](mailto:stop.biocarburants.lacq@gmail.com) /

**Pétition en ligne :** [https://www.petitionenligne.net/usine\\_e-cho\\_non\\_merci/](https://www.petitionenligne.net/usine_e-cho_non_merci/)

**Contact Presse: Jeanne Ophuls** [tpmf.climat.presse@gmail.com](mailto:tpmf.climat.presse@gmail.com)

**Associations membres du Collectif Touche Pas à Ma Forêt - Pour Le Climat :** Association A.R.B.R.E.S, Association pour la Conservation du Cadre de vie d'Oloron et du Bager (ACCOB), Aiherra Bizirik, Association pour la Protection de la Qualité de Vie en Béarn des Gaves (APQV), Association Arcangues-Bassussarry, Association de Défense des Milieux Aquatiques, Association Su Aski, ATTAC 64, ATTAC Béarn, ATTAC Pays Basque, Au pied des arbres, Bassussary Notre Environnement, Bénesse Environnement, Bizi !, BLE (Biharko Lurraren Elkartea), Collectif Barthes-Tarnos, Collectif des Associations de Défense de l'Environnement Pays basque Sud des Landes (CADE), Collectif URAMAP, GNSA-64, GNSA-Capbreton, GNSA-France, GNSA-Pau-Pyrénées, la Confédération paysanne, les Amis de la Terre des Landes, les petites singularités, l'Étincelle2.0 Bayonne, Liken Arboretoom, Lurzaindia, Mouguerre Cadre de Vie, Nivelle-Bidassoa Urrugne, Non LGV Nord Landes et Marsan, Protection Arbres et Faune (PAF), Pyrénées Re-belles, Réseau Ostia, SÉPANSO-64, SÉPANSO-Pays Basque, Syndicat ELB, Touche Pas à Ma Forêt - Pyrénées, Ustarritz Défense de l'Environnement.

## Annexes :

### Fiches argumentaires du Collectif TPMF-PLC :

fiche 13/ E-CHO projet à haut carbone ajouté : [télécharger la fiche](#)

fiche 14/ E-CHO, partenariat d'Alliance Forêts Bois : [télécharger la fiche](#)

fiche 16/ La neutralité carbone et le coût carbone du projet Elyse : [télécharger la fiche](#)

fiche 17/ E-CHO, Forêt-Biomasse : [télécharger la fiche](#)

fiche 18/ E-CHO et l'Eau : [télécharger la fiche](#)

fiche 22/ La neutralité carbone et le coût carbone du projet Elyse : [télécharger la fiche](#)

fiche 23/ E-CHO, demande d'expertise du GIEC : [télécharger la fiche](#)

fiche 28/ Le Budget UTCATF : [télécharger la fiche](#)

fiche 29/ Forêt et Biodiversité : [télécharger la fiche](#)

**Autres fiches argumentaires sur les conséquences environnementales :**

fiche 02/ Shifters Palois thématique Biomasse : [télécharger la fiche](#)

fiche 03/ Haut-Béarn Transition Énergétique : [télécharger la fiche](#)

fiche 04/ Génération Écologie : [télécharger la fiche](#)

fiche 05/ Shifters Palois thématique Énergie et émissions de GES : [télécharger la fiche](#)

fiche 07/ Shift/ers Palois thématique calcul du taux de décarbonation : [télécharger la fiche](#)

fiche 09/ Agence Eau Adour Garonne E-CHO janv2024 : [télécharger la fiche](#)

fiche 10/ Amis de la Terre Landes Partie 1 : [télécharger la fiche](#)

fiche 11/ Amis de la Terre Landes Partie 2 : [télécharger la fiche](#)

fiche 20/ Code Béarn contestation E-CHO : [télécharger la fiche](#)

fiche 24/SEPANSO 64 E-CHO : [télécharger la fiche](#)

fiche 26/ Rester sur Terre projet E-CHO 2024-01 : [télécharger la fiche](#)

fiche 27/Les Pyrénées re-belles : [télécharger la fiche](#)

fiche 30/ Th De Boissezon Parti Occitan gestion des forêts et kérosène vert : [télécharger la fiche](#)

**3- Articles de presse :**

La relève et la Peste / 30 octobre 2023 : [télécharger l'article](#)

Le projet BioTJet va raser des forêts des Pyrénées-Atlantiques pour faire voler des « avions verts »

Mediabask / 27 décembre 2023 : [télécharger l'article](#)

« La forêt des Pyrénées menacée par un projet d'usine de biocarburants »

France Bleu Béarn Bigorre / 03 janvier 2024 : [télécharger l'article](#)

Le projet E-CHO d'implantation d'usines de biocarburants sur le bassin de Lacq est-il si bio ?

Deklic / 16 janvier 2024 : [télécharger l'article](#)

Un collectif se mobilise contre le mégaprojet de production de biocarburants E-CHO à Lacq

La République des Pyrénées / 17 janvier 2024 : [télécharger l'article](#)

« Le projet d'Elyse Energy sur le bassin de Lacq, c'est l'ancien monde » dénonce le collectif « Touche pas à ma forêt pour le climat »

Journal Laborari / 19 janvier 2024 : [télécharger l'article](#)

L'USINE BIOKÉROSÈNE VEUT S'ACCAPARER LA FORÊT

<sup>i</sup> Estimation de la surface de forêt nécessaire pour une récolte de futaies, dont seuls les résidus seraient utilisés comme matière première par Elyse, à hauteur de 300000 tonnes de bois sec par an.